

ADMISSION EN 6ème

demande d'affectation hors zone géographique

dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire

(document uniquement réservé aux élèves scolarisés dans une école primaire publique du département)

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024

Partie à remplir par les représentants légaux	
Nom :	Nom d'usage :
Prénom(s) :	Né(e) le :
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :	
RESPONSABLES	
<input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne en charge de l'élève lien avec l'élève :	
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Tél travail :	
Courriel : _____@_____	Date et signature :
<input type="checkbox"/> représentant légal <input type="checkbox"/> personne en charge de l'élève lien avec l'élève :	
Nom / Intitulé :	Adresse :
Nom d'usage :	
Prénom :	
Tél domicile :	
Tél portable :	
Tél travail :	
Courriel : _____@_____	Date et signature :
collège de la zone géographique	collège sollicité par la famille
motif(s) de la demande de dérogation :	
<input type="checkbox"/> élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	
<input type="checkbox"/> élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	
<input type="checkbox"/> élève boursier sur critère sociaux	
<input type="checkbox"/> élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> élève dont le domicile se situerait à proximité de l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> élève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier	
date :	signature du responsable légal :
IMPORTANT: Tout élève peut solliciter l'établissement de son choix. Toutefois, les demandes ne seront satisfaites que dans la limite des places disponibles (cf. art.D211-11 du code de l'éducation) et sur la base des motifs énumérés ci-dessus.	
A REMETTRE OBLIGATOIREMENT AVEC LE DOSSIER avant le 12 mai 2023 dernier délai accompagné de tout document permettant de justifier la demande	

AUCUNE INFORMATION NE SERA COMMUNIQUEE PAR TELEPHONE.

PIECES NECESSAIRES A L'EXAMEN DE LA DEMANDE

Attention : toute demande non accompagnée des pièces justificatives requises **ne sera pas prise en compte.**

Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires
❶ élève souffrant d'un handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA ou une ULIS)	Notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou tout autre document attestant du handicap établi par un spécialiste
❷ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Compte-rendu de suivi d'hospitalisation, certificat établi par un spécialiste <u>et non par un médecin traitant</u>
❸ élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux	Joindre la copie de <u>l'avis d'imposition ou de non imposition 2022.</u>
❹ élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Copie du certificat de scolarité du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (attention : ne sont pas pris en compte les certificats de scolarité des élèves actuellement en 3 ^{ème} ou scolarisés en école primaire ou lycée lorsque le collège est inclus dans un ensemble scolaire)
❺ élève dont le domicile se situerait à proximité de l'établissement souhaité	Tout document permettant d'établir la proximité (exemple : document indiquant parcours piétons ou via les transports en commun)
❻ élève souhaitant suivre un parcours particulier (CHAM-CHAD-CHAT-CHAAP - SECTIONS SPORTIVES ET INTERNATIONALES autres...)	CHAM, CHAD, CHAT, CHAAP : dossier spécifique à compléter Sections sportives et internationales : contacter l'établissement souhaité Autres (exemple : langue non dispensée dans le collège de secteur) : toute pièce permettant de justifier d'un parcours scolaire particulier (attention : n'entrent pas dans ce champ les parcours particuliers liés au handicap ou relevant d'un dispositif type ULIS)

PLAFONDS DE RESSOURCES (APPLICABLES POUR L'EVALUATION DU CRITERE « BOURSIER » EN VUE D'UNE DEROGATION D'AFFECTATION EN COLLEGE A LA RENTREE 2023)

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (a)	PLAFOND ANNUEL DE RESSOURCES (en euros) (b)
1 enfant	15 951 €
2 enfants	19 632 €
3 enfants	23 313 €
4 enfants	26 993 €
5 enfants	30 675 €
6 enfants	34 356 €
7 enfants	38 037 €
8 enfants ou plus	41 718 €

(A) total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021. (B) le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021.